

Webinaire de l'ACPM sur l'IA – Points importants à retenir

La montée en flèche de l'intelligence artificielle (IA) et l'émergence de l'IA générative auront, à n'en pas douter, des répercussions notables sur la pratique de la médecine et la prestation de soins.

L'IA regroupe un éventail de technologies aux applications diverses; ces technologies tentent de reproduire les facultés cognitives de l'humain, notamment celle d'apprendre.

Certaines applications d'IA, comme la modélisation prédictive, sont conçues pour accomplir des tâches précises (systèmes d'IA dite « faible » ou « étroite »); parmi ces applications figurent notamment celles qui servent à analyser des images radiologiques pour détecter des anomalies ou prévoir une issue clinique.

L'IA générative est quant à elle une percée technologique historique qui permet de créer du contenu entièrement nouveau (*outputs*) à partir de données d'entrée (*inputs*).

Les grands modèles de langage (GML) constituent une avancée récente de l'IA générative, qui excelle dans l'exécution de tâches liées au langage : comprendre des contextes, répondre à des questions, résumer des textes et produire du contenu. Les GML gèrent maintenant une multitude de données d'entrée autres que le texte, comme l'audio, la vidéo et les fichiers de données.

Utilisations de l'IA en médecine

On peut déployer des systèmes d'IA pour atteindre divers objectifs dans des contextes variés (clinique, administratif, recherche et développement, application des connaissances et santé publique, par exemple). Pour bien comprendre les exigences réglementaires, les répercussions et les risques de l'IA, et pour évaluer si elle vous convient ainsi qu'à votre pratique, il est fort utile de prendre en compte ces différentes utilisations.

Utilisation d'un outil d'IA : cadre d'évaluation

A) Pour tout nouvel outil ou service :

- Dans quel but envisagez-vous de vous servir de la technologie d'IA? Son utilisation convient-elle à votre pratique?
- Comment votre prestation de soins s'améliorera-t-elle?

B) Quelles sont vos obligations réglementaires?

- Aucun cadre réglementaire exhaustif n'a encore été fixé pour préserver la sécurité et la protection des renseignements personnels des patientes et patients; son élaboration est en constante évolution.
- La *Loi sur l'intelligence artificielle et les données* a été déposée au Parlement canadien. Si elle est adoptée, un cadre réglementaire applicable aux outils d'IA sera mis sur pied.
- Au cours des dernières années, Santé Canada a entrepris de réglementer l'IA en homologuant les logiciels à titre d'instruments médicaux (LIM). Cela dit, certains produits ne nécessitent pas d'homologation, comme ceux qui sont utilisés seulement à des fins administratives.
- Certains Collèges ont publié des recommandations préliminaires insistant sur la nécessité de tenir compte d'enjeux tels que l'obligation de rendre des comptes, la protection des renseignements personnels, la transparence et l'exactitude.

C) Considérations propres à l'IA

Demandez-vous de quels renseignements vous aurez besoin pour déterminer la validité de l'outil pour les personnes que vous soignez :

1. Protection des renseignements personnels et des données

Si vous prenez part au processus d'achat ou que vous êtes dépositaire des données, prenez connaissance des conditions d'utilisation du fournisseur et de sa politique de protection des renseignements personnels. Gardez les éléments suivants à l'esprit :

- Disposez-vous de mesures adéquates de protection des renseignements personnels, notamment dans les obligations contractuelles du fournisseur?
- Où vont les données?
- Les données sont-elles conservées?
- Le produit est-il conforme aux lois sur la protection des renseignements personnels?
- Est-ce que le produit a reçu l'aval d'une organisation professionnelle ou d'un organisme de santé?

2. Biais

- L'outil est-il adapté à votre clientèle?
- Le fournisseur a-t-il fourni l'information nécessaire, notamment sur l'utilisation prévue du produit, son fonctionnement et ses limites? Les données utilisées pour entraîner l'outil sont-elles représentatives de votre clientèle?

3. Fiabilité

- L'outil est-il efficace et sécuritaire? Une approbation réglementaire peut limiter les risques associés à l'utilisation d'un outil d'IA en contribuant à en établir la sécurité et l'efficacité.
- Quelles autres organisations ont approuvé l'outil?
- Quelles mesures de supervision sont en place (un humain devrait prendre part au processus de supervision)?
- Certains produits peuvent apprendre et changer au fil du temps. Dans cette optique, quelles mesures ont été instaurées pour assurer une surveillance continue?

4. Consentement

- Comment obtiendra-t-on le consentement des patientes et patients, notamment en ce qui concerne la communication des risques et des avantages de la technologie en question?
- Si les renseignements peuvent être dépersonnalisés et utilisés pour améliorer l'algorithme de l'outil (c.-à-d. en amenant l'outil à apprendre au fil des consultations), la personne traitée devrait en être informée.

Considérations futures

Dans un avenir rapproché, l'IA secondera les médecins dans leur prise de décision clinique; elle servira d'appui et de complément aux autres outils et renseignements pertinents et fiables dont elles et ils disposent. Du point de vue de la gestion des risques, il faudra continuer de faire preuve de jugement clinique, même si notre prise de décisions repose sur des outils automatisés.

Le rythme auquel le changement se produit n'est pas sans défis pour les organismes de réglementation, les gens qui développent les outils d'IA et les prestataires de soins. Cette cadence pose des risques médico-légaux, aussi est-il important de suivre une approche prudente et pondérée en ce qui concerne l'adoption de l'IA.

L'ACPM encourage ses membres à communiquer avec elle pour obtenir des conseils médico-légaux sur un cas en particulier.